

From: Stéphane Duté | CitizenGO <petitionsFR@citizengo.org>
Sent: vendredi, 16 septembre, 2016 00:54
To: ajcq@sympatico.ca
Subject: Défendez le droit de critiquer l'islam en Europe

Bonjour Alexandre,

En Autriche, une conférencière a été condamnée pour avoir mis en cause publiquement les mœurs de Mahomet. Les juges autrichiens ont sacrifié la liberté d'expression à l'interdiction du « blasphème », pour protéger la « sensibilité religieuse » des fidèles musulmans et « la paix religieuse ». Cela revient à appliquer la **sharia** ! L'affaire est à présent devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), à Strasbourg.

L'ECLJ intervient dans cette affaire pour défendre la liberté d'expression en matière religieuse.



La liberté d'expression n'est pas à vendre

Liberté

Signez cette pétition pour soutenir la liberté d'expression.

<http://www.citizengo.org/fr/37055-defendez-le-droit-critiquer-lislam-europe>

La conférencière qui a saisi la Cour de Strasbourg en souhaitant conserver l'anonymat, a été condamnée pour avoir publiquement « *dénigré une personne qui est un objet de vénération* », à savoir Mahomet, d'une manière « *susceptible de susciter une indignation justifiée* ». Il lui a été reproché d'avoir déclaré que Mahomet « *aimait le faire avec des enfants* » car celui-ci s'était marié avec une fille de six ans et avait consommé ce mariage lorsqu'elle n'avait que neuf ans. La conférencière notait que cela posait problème dans la mesure où « *le plus haut commandement pour un homme musulman est d'imiter Mahomet* », ajoutant plus généralement que « *les musulmans entrent en conflit avec la démocratie et notre système de valeurs* ».

La conférencière s'exprimait devant une trentaine de participants lors d'une conférence intitulée « Connaissances élémentaires de l'Islam ». Elle a été condamnée à payer 480 euros ou à purger une peine de soixante jours d'emprisonnement, alors même que ses propos reposent sur des faits que la tradition musulmane elle-même estime avérés et dont la diffusion, dans un contexte politique, participe au débat public.

Signez cette pétition pour soutenir la liberté d'expression.

<http://www.citizengo.org/fr/37055-defendez-le-droit-critiquer-lislam-europe>

L'affaire est à présent devant la Cour européenne des droits de l'homme qui devra choisir entre la liberté d'expression et la répression du blasphème. L'ECLJ agit depuis plus de dix ans auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe contre la tentative de l'Organisation de la Conférence Islamique d'imposer en droit international un délit de blasphème, aussi appelé délit de « *diffamation de l'islam* ». Pour l'ECLJ, les libertés de religion et d'expression sont complémentaires, et il n'existe pas de droit, pour les croyants et les non-croyants, à ne pas faire l'objet de critiques. Seules les insultes, calomnies et obscénités gratuitement offensantes ainsi que les propos incitant à une violence immédiate peuvent être restreints. Tout autre propos – surtout lorsqu'il s'appuie sur des faits réels – doit pouvoir être librement exprimé.

Soutenez la liberté d'expression, avec l'ECLJ, signez la pétition !

<http://www.citizengo.org/fr/37055-defendez-le-droit-critiquer-lislam-europe>

Merci pour votre aide,

Stéphane Duté et toute l'équipe de CitizenGO

CitizenGO est une plate-forme de participation citoyenne qui travaille à défendre la vie, la famille, et les libertés fondamentales dans le monde entier. Pour en savoir plus sur CitizenGO, cliquez-[ici](#), ou connectez-vous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#).

Ce message a été envoyé à ajcq@sympatico.ca. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, [cliquez sur le lien suivant](#). Pour contacter CitizenGO, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez-nous un message à l'adresse suivante : <http://www.citizengo.org/fr/contacto>.